



Bonjour à tous, voici quelques nouvelles du projet éolien de Frontenard :

Notre réunion d'information du 25/11/2021

Une belle réussite !

Elle était animée par **Jacques PIELTIN**, ingénieur retraité, ancien directeur régional RTE et par le **Dr Jean-Paul BORSOTTI**, médecin neurologue.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de cette réunion sur notre site asebn71.fr ainsi que les photomontages qui permettront à tous d'avoir une idée précise de ce que seraient les éoliennes de Frontenard.

tente de s'affirmer au conseil municipal de Frontenard

Le conseil municipal s'est tenu ce vendredi 03/12/2021, avec à l'ordre du jour, un temps de parole et d'échange avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et la mise en place de la consultation publique promise lors du dernier conseil.

Si le nombre de personnes autorisées à assister a été limité à 8 par le Maire, la CNR était bien représentée avec ses 3 démarcheurs.

Un diaporama de la compagnie a été projeté, mettant en avant le caractère ancien et sérieux de l'entreprise, suivi d'un long exposé sur la nécessité de recourir aux énergies renouvelables dans le futur. **Puis un état d'avancement du projet était présenté, avec l'annonce du lancement des études complémentaires (biodiversité, paysagère, acoustique...) début 2022, avant même la fin de l'étude de vent !**

La CNR est consciente de rencontrer une très forte opposition à son projet de Frontenard. De ce fait, elle ne soutient pas la Municipalité dans sa promesse de consultation publique, où un refus massif serait trop probable. Les démarcheurs envisagent à la place, une série d'actions comme faire du porte à porte, une exposition en mairie ou des ateliers ludiques dans les écoles, pour « éduquer » et convaincre la population. Ils proposent même de confier ces tâches à un bureau d'étude spécialisé.

La faiblesse des vents à Frontenard a été soulignée par le conseil, mais la CNR affirme que si elle retient ce territoire, c'est avant tout parce qu'il comporte peu de contraintes (biodiversité, aviation, monuments...) et que des machines de très grande taille pourraient pallier, en partie, cette lacune. La compagnie insiste et ajoute que les territoires sans contrainte sont devenus rares.

Enfin, la question essentielle d'un conseiller a été posée maintes fois aux 3 promoteurs :

« Au conseil, nous nous sommes engagés à suivre l'avis de la consultation publique. Arrêtez-vous l'étude si la population se prononce contre ? » Aucune réponse claire n'a été formulée par la CNR.

Humm.....nos élus ont attiré un joli loup dans la bergerie, et maintenant il ne veut plus en sortir ! Notre association aura encore bien du travail !

Une consultation des habitants sur le projet éolien aura-t-elle lieu ?

L'organisation de la consultation était inscrite à l'ordre du jour.

M le Maire de Frontenard a affirmé au cours de la réunion du conseil municipal du 3 décembre avoir reçu en fin d'après-midi un mail de M le Sous-Préfet indiquant qu'il n'appartenait pas à la commune de Frontenard d'organiser cette consultation. Le conseil municipal très surpris par ce revirement, s'est exprimé mais n'a pas pris de décision.

Le point de vue du spécialiste :

Suite au conseil municipal du 3 décembre 2021

M le Maire de Frontenard semble aujourd'hui vouloir éviter de consulter la population, alors qu'il s'y était engagé. Il dit avoir eu un entretien avec le sous-préfet, qui l'en aurait dissuadé...

Il s'agit d'une manœuvre bien connue. Lorsqu'un maire veut éviter de consulter la population sur un projet éolien, il consulte un représentant de l'État. Ce dernier lui confirme que toute consultation sur l'éolien est illégale puisque la commune n'a pas de compétence en matière d'éolien. Logique !

*Cela dit, le Sous-Préfet n'a aucun pouvoir hiérarchique sur le maire. Tout au plus peut-il lui adresser des remontrances sur sa gestion des comptes de la commune, et il lui serait plus difficile encore de lui reprocher de lancer une consultation citoyenne qui n'a aucune portée juridique. Des maires de Saône-et-Loire ne se sont d'ailleurs pas privés de consulter la population sans demander aucune autorisation... suite à quoi le projet éolien en cours sur leur commune a pris fin. Les paris sont ouverts. **Mmes et Mrs les Conseillers municipaux de Frontenard suivront-ils le maire dans son refus, ou choisiront-ils de donner la parole à la population qui les a élus ?***

L'ASEBN VEUT PARTICIPER A LA PREPARATION DE LA CONSULTATION

- **6 septembre 2021**, déjà, nous demandons au Maire et aux conseillers municipaux d'être associés aux réflexions sur le projet éolien.
- **15 octobre 2021**, le conseil municipal annonçait qu'une consultation des habitants aurait lieu début décembre 2021
- **29 novembre 2021**, Le Maire annonce par le biais du JSL une consultation pour début 2022
- **3 décembre 2021**, il n'y a plus de consultation

Nous demandons une consultation publique sur le projet éolien et nous voulons participer activement à sa préparation. Nous souhaitons qu'elle soit la plus juste possible et que tous les habitants permanents ou résidents secondaires de Frontenard et des villages environnants impactés par le projet, puissent donner leur avis.



Association de Sauvegarde de l'Environnement de Bresse Nord
1 rue des Reppes 71270 FRONTENARD
Asebn71@gmail.com

www.asebn71.fr

facebook

Asebn71 Non au projet éolien de Frontenard